

# LE COMPTE SATELLITE DES ASSOCIATIONS EN BELGIQUE

par Sybille Mertens<sup>(\*)</sup>

*La Belgique fait figure de pionnière concernant le compte satellite des associations. En effet, sa faisabilité a d'ores et déjà été testée et l'Institut des comptes nationaux le publiera dès 2005. C'est l'histoire de cette mise en œuvre que nous présente Sybille Mertens, orfèvre en la matière puisque ce compte fut également l'objet de sa thèse de doctorat en économie. Après avoir souligné l'importance des associations en Belgique – elles représentent plus de 14 % de l'emploi salarié –, l'auteure met en évidence les enjeux, puis décrit les conditions de réalisation du compte. Elle analyse les raisons des choix qui président à sa structuration. À côté de la difficulté à prendre en compte la diversité associative, s'ajoute celle d'assurer la cohérence entre le compte satellite et les comptes nationaux. L'un des intérêts essentiels de cet article est d'articuler un véritable travail de conception méthodologique et la présentation de ses résultats. Le compte satellite permet d'affiner les méthodes déjà utilisées, il aide les pouvoirs publics à concevoir une politique économique et sociale, il structure l'information disponible et organise la recherche d'informations complémentaires. Pour autant, loin de se substituer au compte satellite de l'économie sociale, il constitue le premier pas vers l'élaboration de ce dernier.*

(\*) Economiste, chaire Cera Foundation, centre d'économie sociale, université de Liège.

**E**n Belgique, comme dans les autres pays européens, la présence des associations dans la vie quotidienne des citoyens et le rôle majeur qu'elles jouent dans la mise en œuvre de nombreuses politiques publiques ont longtemps contrasté avec le manque de connaissance statistique du secteur associatif.

Difficilement quantifiable et jusqu'ici mal appréhendé par l'appareil statistique existant, ce secteur de l'économie belge a beaucoup souffert d'un manque de reconnaissance dans les milieux politiques et scientifiques. Les efforts consentis depuis plusieurs années par des institutions et des équipes universitaires<sup>(1)</sup> pour remédier à cette situation commencent enfin à porter leurs fruits, puisque l'Institut belge des comptes nationaux (ICN)<sup>(2)</sup> vient, pour la première fois, de publier un compte satellite des institutions sans but lucratif.

La nouvelle publication de cet organisme porte sur les années 2000 et 2001<sup>(3)</sup>. Elle sera désormais mise à jour chaque année et constitue indéniablement un premier pas très important dans l'élaboration progressive d'un système global d'information statistique sur ce secteur méconnu.

(1) Pour un recensement de ces efforts, voir Mertens, S. (2002).

(2) L'ICN est l'organisme en charge des comptes nationaux et régionaux et des prévisions macroéconomiques officielles.

(3) Les tableaux du compte satellite et les commentaires méthodologiques qui les accompagnent sont disponibles sur le site Internet de la Banque nationale de Belgique depuis le 24 février 2004 ([www.nbb.be](http://www.nbb.be)). Une version papier peut être commandée auprès du service documentation de la BNB ([documentation@nbb.be](mailto:documentation@nbb.be) ou +32 2 221 20 33).

Cet article vise à rappeler le contexte dans lequel est né le projet de compte satellite des associations en Belgique, à présenter la structure du compte satellite, à décrire les grandes lignes de sa mise en œuvre, à livrer les premiers résultats statistiques et méthodologiques et à donner à l'ensemble de la démarche une perspective nationale et internationale.

## L'origine du projet de compte satellite

(4) Marée, M., Mertens, S. (2002). Ce résultat diffère de celui présenté dans le compte satellite parce que, au contraire du compte satellite, il couvre également les établissements scolaires du réseau d'enseignement libre.

(5) Salamon, L. M. *et al.* (1999).

Des efforts ponctuels, menés le plus souvent par des équipes universitaires, donnent depuis plusieurs années des indications sur l'ampleur du secteur associatif en Belgique. Il représenterait globalement plus de 14 % de l'emploi salarié<sup>(4)</sup>. Ce résultat positionne la Belgique comme un des pays où la densité associative est la plus élevée<sup>(5)</sup>. Malgré cela, les associations ne constituent pas une catégorie habituelle des organismes en charge de la statistique officielle. Elles restent relativement méconnues et peu ou mal quantifiées.

Cette méconnaissance statistique pose problème. Elle empêche les scientifiques de progresser dans leur connaissance du secteur et de mettre certains développements théoriques à l'épreuve de la vérification empirique. Elle prive également les décideurs d'informations utiles à l'élaboration et à l'évaluation des politiques économiques. Plus simplement, pour le grand public, elle occulte l'importance réelle de ces organisations dans la configuration de nos économies. Le besoin d'une statistique des associations se ressent donc, tant sur le plan scientifique que sur le plan politique.

Pourtant, l'analyse des sources d'information officielles révèle l'existence de données sur les associations belges dans certains grands fichiers administratifs (Sécurité sociale, TVA, Institut national de statistique, Centrale des bilans, etc.). Structurer toute cette information disponible exige toutefois le recours à une méthodologie rigoureuse. En macroéconomie, les comptes nationaux constituent précisément un cadre conceptuel de référence, tant au niveau national qu'au niveau international. Ils transforment l'information éparse en un outil précieux de description et d'analyse économique.

Malheureusement, les conventions internationales<sup>(6)</sup> (sur lesquelles repose le système de comptabilité nationale) réservent aux associations un traitement peu adapté pour refléter fidèlement la réalité économique de ce type d'organisations : les données relatives aux associations sont noyées dans des ensemble plus larges, la production des associations est parfois sous-estimée, le travail bénévole n'est pas valorisé, la nomenclature d'activités utilisée n'est pas suffisamment détaillée pour appréhender la diversité du secteur associatif.

Ce constat n'est pas propre à la Belgique et est à la base du développement, sous l'égide des Nations unies, d'une base méthodologique commune destinée à favoriser, un peu partout dans le monde, l'élaboration

(6) Pour rappel, dans les pays de l'Union européenne, c'est le Système européen des comptes (SEC) qui est d'application. Le SEC-1995 est un règlement européen (règlement CE n° 2223/96 du Conseil du 25 juin 1996) et, par conséquent, il a un caractère contraignant pour les Etats membres de l'Union européenne (*Journal officiel des Communautés européennes* [L310] du 30 novembre 1996). Il est parfaitement cohérent avec le Système des comptes nationaux (SCN), reconnu comme la référence sur le plan mondial.

d'un compte satellite des associations, également dénommées « institutions sans but lucratif » (ISBL). Cette tâche a été coordonnée par l'université Johns Hopkins (Baltimore, USA) et s'est concrétisée dans la publication d'un manuel qui établit une manière commune de rassembler des informations sur les associations dans le cadre général des comptes nationaux : le *Handbook on nonprofit institutions in the system of national accounts*<sup>(7)</sup>.

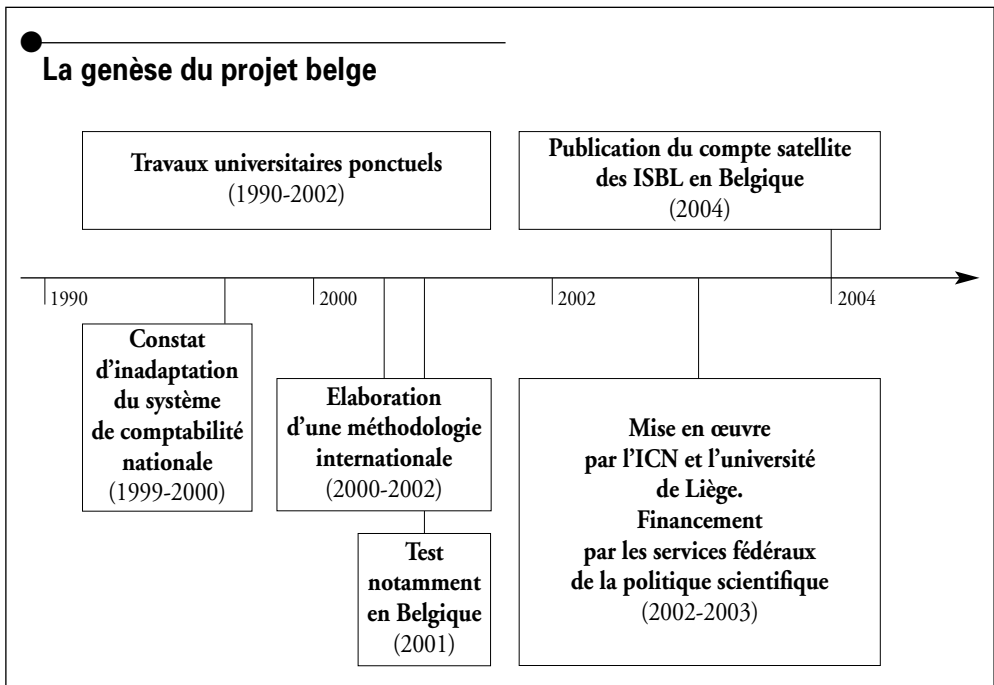
Ces informations portant sur la production, la valeur ajoutée, les coûts, les ressources, l'emploi salarié et le bénévolat sont rassemblées dans des tableaux qui utilisent le plus possible les concepts et les nomenclatures de la comptabilité nationale tout en modifiant certaines conventions de manière à mieux appréhender les spécificités des associations. Elles sont donc présentées dans le cadre des comptes nationaux, mais constituent ce que l'on appelle un compte « satellite » des associations.

La Belgique a participé activement à l'élaboration de cette méthodologie internationale<sup>(8)</sup> et a, dès 2001, testé la faisabilité d'un tel compte satellite. En 2003, les services fédéraux de la politique scientifique ont accepté de financer, dans le cadre du programme Agora, la mise en œuvre d'un compte satellite annuel des institutions sans but lucratif. Cette tâche a été confiée au centre d'économie sociale de l'université de Liège et à l'Institut des comptes nationaux, qui a délégué le suivi du projet à la Banque nationale<sup>(9)</sup>. La pérennité de la démarche est désormais assurée puisque, dès 2005, la publication annuelle du compte satellite sera inscrite dans les missions officielles de l'ICN.

(7) Nations unies (2003). Ce manuel est directement et gratuitement téléchargeable sur le site de l'université Johns Hopkins : [www.jhu.edu/~gnisp](http://www.jhu.edu/~gnisp).

(8) Les apports belges à cette réflexion méthodologique sont présentés en détails dans Mertens, S. (2002).

(9) Plusieurs personnes ont été associées à ce projet. Béatrice Thiry et Bertrand Jadoul (Banque nationale de Belgique), Mathieu et Sybille Mertens (université de Liège) en ont été les principales chevilles ouvrières.



## La structure du compte satellite et son adaptation au contexte belge

La structure du compte satellite des associations en Belgique suit assez fidèlement le schéma proposé dans le *Manuel* des Nations unies. Ce schéma s'inspire de l'architecture du cadre central des comptes nationaux tout en proposant certaines innovations autorisées dans le cadre d'un compte satellite. Ces innovations cherchent à dépasser les principales limites identifiées dans le traitement réservé par le cadre central aux associations.

### Rappel des principales limites du traitement réservé aux associations<sup>(10)</sup>

#### *L'éclatement institutionnel du secteur associatif*

Par nécessité de synthèse, la comptabilité nationale regroupe les opérateurs économiques qui ont un comportement économique analogue au sein d'ensembles appelés « secteurs institutionnels ». Si le système reconnaît bien l'existence des associations qu'il dénomme « institutions sans but lucratif » (ISBL), il n'entend toutefois pas les rassembler au sein d'un même secteur. Au contraire, les conventions conduisent à disperser les ISBL entre les différents secteurs institutionnels (en S11 et S12 sociétés, en S13 administrations publiques, en S14 ménages, en S15 institutions sans but lucratif au service des ménages), sur la base de leur importance économique, de la nature de leurs ressources et de l'importance du contrôle et du financement public.

Le secteur des institutions sans but lucratif (ISBLSM) est le seul qui ne regroupe que des associations. Dans les autres secteurs, celles-ci sont amalgamées à d'autres organisations et il est impossible de les isoler.

Selon nos estimations, le secteur des ISBLSM ne représente que 15 % des ISBL et 12 % de l'emploi salarié associatif. Les associations représenteraient environ 10 % de l'emploi salarié du secteur des sociétés non financières (S11) et 25 % de l'emploi salarié du secteur des administrations publiques (S13).

#### *La sous-évaluation de la production des ISBL marchandes*

L'éclatement du secteur associatif entraîne une conséquence qui dépasse la simple question de sa visibilité. En effet, le classement institutionnel est, en grande partie, basé sur le clivage marchand/non marchand. Les associations dont les ressources sont principalement marchandes sont assimilées aux secteurs des sociétés. Par convention, la production des unités de ces secteurs est entièrement marchande et uniquement évaluée au produit de leurs ventes. La production des associations classées dans le secteur des administrations publiques ou dans celui des ISBLSM est principalement non marchande. Mais elles peuvent, à titre secondaire, exercer une activité marchande. Leur production totale est évaluée aux coûts de l'activité non marchande auxquels on ajoute – le cas échéant – les ventes de l'activité marchande<sup>(11)</sup>.

(10) Pour plus de détails sur ces limites, le lecteur est renvoyé à l'analyse présentée dans Mertens, S. (2002).

(11) Lorsqu'il n'est pas possible de distinguer les flux monétaires de chaque type d'activité, on évalue la production totale aux coûts totaux. La production marchande est évaluée aux ventes totales de l'organisation et la production non marchande est mesurée par solde.

(12) Ces activités ne sont secondaires qu'au sens de la comptabilité nationale, à savoir qu'elles contribuent moins que l'activité marchande à la création de valeur ajoutée.

Les associations classées dans les secteurs des sociétés recourent fréquemment à des dons du secteur privé ou à des transferts en provenance des administrations publiques pour couvrir les coûts de production de certaines activités « secondaires<sup>(12)</sup> » (par exemple la formation dans les entreprises d'insertion ou l'éducation au développement dans les organisations de commerce équitable). Cette production que nous devrions qualifier de « non marchande » est ignorée. Il en résulte une sous-évaluation de la production des ISBL considérées, à titre principal, comme des producteurs marchands.

### *La non-prise en compte du travail bénévole*

Le système de comptabilité nationale refuse de mesurer la production de services réalisée par des bénévoles. Le travail bénévole est une des caractéristiques importantes et spécifiques du secteur associatif. Il est un facteur de production qui permet la réalisation d'un output. Il devrait donc être considéré comme un coût de production, mais aussi comme une ressource mise à la disposition des associations par les ménages.

Evaluer ces trois flux (production, coût du travail et transfert en provenance des ménages) nécessite de procéder à des imputations de valeurs monétaires. Or, la comptabilité nationale est peu désireuse de procéder à ce genre d'imputation et avance deux arguments pour se justifier. Tout d'abord, les valeurs imputées n'ont pas la même signification que des valeurs monétaires. Les utiliser et les combiner aux valeurs monétaires accroît le risque de rendre les comptes nationaux moins fiables pour l'analyse économique. Ensuite, il n'est pas toujours aisé de donner une estimation monétaire qui soit économiquement pertinente.

(13) Pour rappel, la NACE est la nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne.

### *Le manque de détail de la NACE<sup>(13)</sup>*

Enfin, si l'on cherche à décomposer le secteur associatif selon le critère de l'activité principale des entités qui le composent, la nomenclature d'activité utilisée dans les comptes nationaux présente deux faiblesses importantes. Premièrement, près d'un tiers des associations sont classées dans des catégories résiduelles de la NACE. Deuxièmement, certaines branches d'activité dans lesquelles la densité associative est importante sont très peu détaillées dans la nomenclature européenne. La plupart des Etats-membres ont usé de leur liberté d'élaborer des versions nationales plus détaillées. Malheureusement, l'usage national de ces différentes versions compromet la comparabilité des données au-delà d'un certain niveau d'agrégation.

### **Les innovations majeures du compte satellite**

La construction du compte satellite prend appui sur le constat d'insuffisance du cadre central des comptes nationaux. Les innovations conceptuelles et méthodologiques cherchent à répondre aux principales limites identifiées ci-dessus.

## Le rassemblement des ISBL

Premièrement, tout en reconnaissant l'irréductible diversité du secteur associatif, le *Manuel* entend procéder au rassemblement des institutions sans but lucratif qui le composent. La construction du compte satellite résout d'elle-même les problèmes posés par l'éclatement institutionnel appliqué aux ISBL. Utiliser le classement des ISBL en secteurs institutionnels permet cependant de reconnaître qu'elles peuvent différer tant dans leur rapport au marché que dans leur rapport à l'Etat. Ce recours au découpage institutionnel autorise un lien fort avec le cadre central puisque, si les données sont présentées dans le compte satellite par secteurs institutionnels, on peut retrouver leur correspondance dans les comptes nationaux. Il devient alors possible de distinguer au sein de chaque secteur institutionnel la composante « ISBL » de la composante « non- ISBL ».

La même démarche peut être réalisée dans le découpage par branches d'activité opéré dans les comptes nationaux. Là aussi, on peut identifier au sein de chaque branche une composante ISBL et une composante « non-ISBL ». Cette avancée améliorera la visibilité du rôle du secteur sans but lucratif dans la provision de biens et services (quasi) collectifs, principalement dans les branches de la culture, de l'éducation, de la santé et de l'action sociale, et renforcera la pertinence des comparaisons internationales puisque, dans certains pays, ce qui est produit ailleurs par les ISBL est laissé aux mains des administrations publiques ou des sociétés.

## L'utilisation d'une nomenclature commune

Le *Manuel* recommande d'utiliser la nomenclature d'activités ICNPO (International Classification of nonprofit organisations) pour procéder au découpage par branches du secteur des ISBL. Cette nomenclature a été élaborée il y a plus d'une décennie par les chercheurs associés au programme comparatif international sur le secteur non-profit coordonné par l'université nord-américaine Johns Hopkins<sup>(14)</sup>. L'ICNPO a déjà été utilisée avec succès par plusieurs équipes de recherche dans différents pays. Elle semble bien cerner la grande diversité des activités exercées par les associations un peu partout dans le monde.

Son application au cas belge pose trois types de problèmes.

Premièrement, l'application de l'ICNPO opère un éclatement de certaines classes et sous-classes de la Nace-Bel<sup>(15)</sup> et un regroupement des nouvelles catégories ainsi créées au sein de sous-groupes dont l'agrégation n'a pas d'équivalent dans la nomenclature belge.

Deuxièmement, comme le relèvent Slater et David, « *il faut pouvoir relier les nomenclatures d'activité du non-profit avec les nomenclatures utilisées pour le secteur for-profit de telle sorte que l'on puisse comparer des opérateurs différents agissant dans les mêmes branches*<sup>(16)</sup> ». Par ailleurs, si l'on veut utiliser les informations statistiques des grands fichiers administratifs (données sur l'emploi ou sur la TVA), il convient d'utiliser la nomenclature standard. Fondamentalement, nous estimons qu'une classification propre aux associations se justifie, mais qu'il vaudrait mieux qu'elle soit entièrement

(14) Cette classification est présentée dans Salamon L. M. et Anheier, H. K. (1992). Une version française est présentée dans Archambault, E. (1996).

(15) La nomenclature des activités utilisée en Belgique est la Nace-Bel. Celle-ci constitue la version belge de la NACE. En vertu de la liberté laissée aux Etats-membres d'élaborer des versions nationales plus détaillées, la Nace-Bel divise les classes de la NACE en sous-classes (cinq chiffres). Au niveau le plus détaillé, elle présente près de huit cents rubriques.

(16) Slater, C. M. et David, M. H. (1994), pp. 430-431.

(17) Sérurier, M. (1996), p. 54.

basée sur la Nace-Bel, tout en procédant à des regroupements qui ont du sens pour ce secteur.

Enfin, « *dans l'adoption des nomenclatures, il faut toujours s'assurer que le poids économique des catégories retenues soit significatif*<sup>(17)</sup> ». L'application de la nomenclature ICNPO aux associations belges indique que certains groupes sont trop petits et mériteraient d'être agrégés.

Pour ces trois raisons, nous avons décidé d'utiliser la nomenclature d'activités N-ISBL que nous avons élaborée sur base des enseignements de nos travaux statistiques précédents portant sur les associations belges et sur le secteur non marchand dans son ensemble. On y distingue six groupes et vingt-sept sous-groupes. Nous ne prétendons pas avoir construit une nomenclature idéale des ISBL, mais nous avons cherché à vérifier simultanément trois conditions : un niveau de signification suffisant pour les groupes et sous-groupes, un lien univoque avec la Nace-Bel et une possibilité de correspondance avec l'ICNPO.

### *Les trois versions*

Le compte satellite reprend essentiellement les variables monétaires nécessaires à l'établissement du cadre central prévu par le SEC-1995 et, pour souligner cet aspect, utilise les mêmes codes (composés d'une lettre et de un ou deux chiffres) pour les mêmes postes des comptes. Toutefois, afin de dépasser la sous-évaluation de la production non marchande de certaines ISBL et de prendre en considération les flux implicites liés au travail bénévole, certains concepts sont modifiés. Pour cette raison, le *Manuel* prévoit trois versions de certains tableaux. Ces versions sont successives, c'est-à-dire qu'elles partent chaque fois de la version précédente et y intègrent de nouvelles modifications. Elles sont donc comprises comme des degrés différents de prise de distance par rapport aux conventions du cadre central.

La première version prévue par le *Manuel* (version *a* ou version SEC-1995) épouse complètement les conventions du SEC-1995. Ensuite, les versions s'éloignent progressivement de ce qui est prévu dans le cadre central.

Dans la deuxième version (version *b* ou version production non marchande), le *Manuel* prend une liberté importante, puisqu'il autorise la production non marchande dans tous les secteurs institutionnels et invite à mesurer la production non marchande de ces associations à leurs coûts de production. Enfin, une troisième version (version *c* ou version imputation bénévolat) vise à considérer le travail presté par les bénévoles comme un input du processus de production. Une valeur monétaire est imputée à l'utilisation de cet input. Le « financement » en est assuré par un transfert en provenance des ménages. L'imputation du travail bénévole est sans doute la modification qui heurte le plus les habitudes des comptables nationaux, puisqu'elle recule les limites de la production reconnue. Elle nécessite également de disposer d'informations sur l'ampleur du bénévolat en ISBL, informations qui ne sont pas récoltées pour l'établissement des tableaux du cadre central des comptes nationaux. Pour ces deux raisons, la version bénévolat vient seulement en troisième position.

## La mise en œuvre du compte satellite

La mise en œuvre concrète du compte satellite à la Banque nationale de Belgique a nécessité d'opérer certains choix déterminants. Premièrement, la nature même du projet exige de commencer par une définition précise de la population que l'on entend couvrir dans le compte satellite. Deuxièmement, il faut décider quelles sont les sources d'information utilisables pour mener à bien la construction d'une statistique associative. Troisièmement, une méthode de calcul des agrégats doit être arrêtée.

### La délimitation de la population

Suivant les indications du *Manuel* des Nations unies, la population du compte satellite des associations rassemble des organisations qui vérifient cinq critères.

### La définition du *Manuel* des Nations unies

#### Le secteur des institutions sans but lucratif rassemble des unités :

- qui sont des organisations;
- qui poursuivent une finalité lucrative et qui ne distribuent pas de surplus;
- qui sont privées, c'est-à-dire institutionnellement séparées des administrations publiques;
- qui sont autogérées, c'est-à-dire non contrôlées par une autre unité;
- au sein desquelles la liberté d'adhésion et de contribution est garantie.

Source : Nations unies (2003).

Pour rendre opérationnelle la définition du *Manuel* dans le contexte belge, nous avons tout d'abord repéré les formes juridiques qui vérifient *a priori* cette définition conceptuelle. A quelques exceptions près, le repérage juridique est une bonne méthode, puisque la loi précise les relations des entités avec les pouvoirs publics, les modalités d'affectation des excédents, le rapport aux membres, etc.

Nous avons ensuite affiné cette sélection en excluant certains sous-ensembles qui ne vérifiaient pas l'un ou l'autre critère et qui étaient facilement identifiables<sup>(18)</sup>.

Ensuite, nous avons décidé de ne retenir, dans un premier temps, que la partie de la population pour laquelle on dispose de suffisamment de données. Le compte satellite est dès lors limité aux associations qui sont employeurs et qui possèdent une personnalité juridique. Deux exceptions doivent cependant être soulignées. Tout d'abord, les établissements scolaires du réseau de l'enseignement libre constitués en associations ne sont pas couverts par le compte satellite parce que l'on ne dispose pas de données suffisantes à leur endroit. Deuxièmement, les syndicats et les partis

(18) Cela nous a conduits à exclure par exemple les associations parapubliques (manque d'indépendance) sur la base de leur appartenance au secteur institutionnel des administrations publiques (S13) ou encore les fonds de pension (pour lesquels la liberté d'adhésion n'est pas garantie) sur la base de leur appartenance au sous-secteur institutionnel des sociétés d'assurance et fonds de pension (S125).



politiques qui n'ont pas de personnalité juridique ont été inclus dans la population du compte.  
La population reprend donc les organisations énumérées dans l'encadré suivant.

### La population du compte satellite

- les ASBL
  - les fondations
  - les unions professionnelles
  - les temporels du culte
  - les partis politiques
  - les syndicats
- 
- qui emploient des travailleurs rémunérés
  - à l'exclusion des établissements scolaires du réseau libre

### Le choix des sources de données

Le compte satellite est d'autant plus utile qu'il peut être relié aux comptes nationaux. Cela permet en effet de situer la statistique relative aux associations dans le cadre de la statistique macroéconomique et de procéder, par exemple, à des analyses comparatives entre différents types de prestataires (associatifs, publics ou privés à but de lucre) au sein d'une même branche d'activité. Afin de garantir un maximum de cohérence entre les tableaux du compte satellite et le cadre central des comptes nationaux, les données du compte satellite proviennent, pour la plupart, de bases de données identiques à celles qui sont utilisées pour les comptes nationaux.

Les comptes nationaux utilisent principalement les déclarations des employeurs à l'Office national de sécurité sociale (ONSS), les déclarations à l'administration de la TVA, les budgets des administrations publiques et les données de l'enquête structurelle de l'Institut national de statistique (INS). Cette enquête permet de récolter des informations comptables sur les associations qui ne sont pas soumises à la loi relative aux comptes annuels des entreprises<sup>(19)</sup>. Elle vise les associations qui emploient plus de vingt personnes ou qui ont un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 5 millions d'euros et touche de manière aléatoire les plus petites associations (à raison d'une sur trente).

Cette enquête porte sur les coûts de production, les autres dépenses, l'emploi, les ressources monétaires marchandes et non marchandes, la destination de la production et l'activité principale des associations. Elle rassemble la plupart des items nécessaires à l'élaboration du compte satellite des associations.

(19) La nouvelle loi (mai 2002) sur les associations sans but lucratif, les associations internationales sans but lucratif et les fondations redéfinit les obligations de comptabilité et de publicité des comptes de ces trois types d'associations. Cette loi prévoit que les comptes annuels des plus grandes associations seront centralisés à la Banque nationale. L'enquête de l'INS restera cependant nécessaire pour collecter de l'information sur les associations de taille plus modeste.

(20) L'enquête nationale sur le bénévolat en association employeur a été financée par la Plate-forme francophone du volontariat. La méthodologie et les résultats liés au compte satellite sont présentés dans Mertens, S. et Lefebvre, M. (2004).

Pour les besoins propres du compte satellite, une enquête sur le bénévolat en association a toutefois été réalisée en 2003 par l'université de Liège auprès d'un échantillon représentatif d'associations employeurs<sup>(20)</sup>. De premiers enseignements peuvent déjà être tirés de cette récente expérience. Premièrement, les associations ne cernent pas toujours de façon univoque le bénévolat. Dans de nombreux cas, elles n'ont par exemple pas conscience de la présence de bénévoles dans leurs conseils d'administration. Deuxièmement, les fédérations d'associations constituées elles-mêmes en associations considèrent parfois qu'elles doivent présenter des données sur le travail bénévole dans l'ensemble des organisations qu'elles représentent, ce qui augmente les risques de double comptage. Enfin, s'il est relativement facile de dénombrer les bénévoles par association, la mesure de leur volume de travail exprimé en équivalent temps plein est beaucoup plus délicate à obtenir. Elle nécessite un détour par une catégorisation des bénévoles (en fonction de la fréquence de leurs prestations).

### La méthode de calcul des agrégats

Si la structure des tableaux du compte satellite est définie par le *Manuel* de l'ONU, celui-ci n'est pas explicite sur la manière de calculer les agrégats demandés. Chaque pays est donc invité à baser ses calculs sur les méthodes utilisées dans le cadre central, pour autant que celles-ci n'induisent pas de biais pour la composante associative des branches et des secteurs institutionnels de la comptabilité nationale.

L'intégration des données du compte satellite et des données du cadre central est particulièrement cruciale pour les branches d'activité ou les secteurs institutionnels dans lesquels les associations sont fort présentes. Par exemple, le secteur institutionnel des institutions sans but lucratif au service des ménages ne comprend que des associations. Les données relatives à ce secteur dans le cadre central et dans le compte satellite doivent être identiques ou compatibles (dans le cas où l'on présente un plus grand niveau de détail dans le compte satellite). Il en va de même pour les données des branches d'activité à forte composante associative comme l'éducation (NACE 80), la santé (NACE 85.31), l'action sociale (NACE 85.32) ou encore les services culturels ou de loisirs (NACE 91 et 92). Pour les associations de ce secteur et de ces branches, le compte satellite se base sur la méthode de calcul des agrégats du cadre central qui utilise principalement les données de l'enquête INS et de la Sécurité sociale.

Pour les associations qui sont actives dans d'autres branches d'activité, il en va tout autrement. En raison de leur présence négligeable dans ces branches, les comptes nationaux n'utilisent pas de données spécifiques aux associations pour calculer les agrégats de ces branches. Ils se basent essentiellement sur les rapports observés entre les flux de masse salariale ou de chiffre d'affaires et les autres flux dans les organisations non associatives pour lesquelles ils disposent de ces données et extrapolent ces rapports à l'ensemble de la population de ces branches. Il n'est donc pas possible d'isoler une composante associative et, dans la mesure où elles ne présentent

probablement pas un profil identique aux autres formes d'organisations, on ne peut pas – par exemple, en se basant sur les données exhaustives de masse salariale – estimer les autres variables.

Nous avons donc pris la liberté de nous écarter de la méthode du cadre central pour estimer les flux relatifs à ces associations. Comme pour les autres associations, nous avons privilégié une méthode qui se base sur les résultats de l'enquête et les données de masse salariale.

## Les premiers résultats statistiques et méthodologiques

A ce jour, les premiers résultats du compte satellite sont de deux ordres. Tout d'abord, celui-ci livre un premier panorama du secteur associatif en Belgique en le replaçant dans le contexte des comptes nationaux. Ensuite, on peut déjà épingle certains apports d'ordre plutôt méthodologique, politique ou scientifique.

### Un panorama du secteur associatif en Belgique

Pour une description plus complète des résultats, le lecteur est bien entendu invité à se reporter à la publication intégrale de l'ICN.

La population du compte satellite représente environ 16 000 organisations qui emploient plus de 330 000 travailleurs salariés. Ces ISBL mobilisent également plus d'un million de bénévoles dont le volume de travail peut être ramené à plus de 76 000 équivalents temps plein.

L'activité de production des associations a généré une valeur ajoutée de près de 12 milliards d'euros. Elles sont actives dans diverses branches d'activité comme la santé, l'action sociale, la culture et les loisirs, l'éducation et la formation ou la défense des intérêts et des convictions. Elles sont également présentes dans des branches traditionnellement réservées aux sociétés ou aux indépendants comme le commerce, les services aux entreprises, les activités immobilières, l'édition, etc. Les coûts de production des ISBL (consommation intermédiaire, rémunération des salariés, consommation de capital fixe et autres impôts nets sur la production) sont généralement couverts par leurs ressources courantes (ventes, aides publiques, dons et cotisations, revenus de la propriété), qui, au total, atteignent environ 19 milliards d'euros.

Les autres données présentées dans le compte satellite portent, pour la plupart, sur les variables traditionnelles des comptes nationaux : production marchande et non marchande, composition de la valeur ajoutée, nombre d'heures prestées, détails des coûts de production et des ressources (ventes, subsides, dons), fiscalité, investissements, etc. Les données sont organisées suivant les catégories d'analyse des comptes nationaux (branches d'activité et secteurs institutionnels).

Les tableaux sont articulés avec les comptes nationaux. Cela permet de replacer la statistique associative dans le cadre d'ensemble de la statistique macroéconomique et d'évaluer la contribution des associations

## Le compte satellite des ISBL en quelques chiffres <sup>(1)</sup>

	2000	2001
<b>Nombre d'ISBL couvertes par le compte satellite</b>	15 075	16 091
<b>Valeur ajoutée</b>		
en millions d'euros	11 194	11 760
en p.c. du PIB	4,9	5,0
<b>Emploi salarié</b>		
en nombre de personnes	316 683	333 878
en p.c. de l'emploi salarié intérieur	9,3	9,6
en milliers d'heures prestées	452 580	475 439
<b>Bénévolat</b>		
en nombre de personnes	n.d.	1 166 147
en équivalents temps plein	n.d.	76 259
Coûts de production (en millions d'euros)	18 013	18 885
Ressources courantes (en millions d'euros)	18 823	19 808

(1) A l'exclusion des établissements scolaires du réseau de l'enseignement libre et des ISBL qui n'emploient pas de travailleurs salariés.

Source : ICN, *Le compte satellite des ISBL, 2000-2001*, Banque nationale de Belgique et centre d'économie sociale ULg.

(21) Ce résultat avoisinerait 14 % si l'on avait pu couvrir les établissements scolaires organisés en associations.

au PIB (5 %) ou à l'emploi (9,6 % en nombre de salariés<sup>(21)</sup>), de mesurer l'importance du financement des associations dans les budgets des administrations publiques, d'envisager des comparaisons au sein d'une même branche entre les associations et les autres types de prestataires (publics ou privés), etc.

### Les apports du compte

A ce stade, on peut aussi prévoir trois apports importants du compte satellite. Tout d'abord, le compte satellite contribue à affiner les méthodes utilisées par les comptables nationaux pour rendre compte de la réalité associative et à améliorer les conventions de la comptabilité nationale. En effet, par l'éclairage particulier qu'il offre sur la réalité associative, le compte satellite peut, d'une part, souligner les biais introduits par certaines méthodes utilisées dans le cadre central et, d'autre part, remettre en question certaines conventions de la comptabilité nationale. Par exemple, le compte satellite a mis en lumière la sous-estimation de la production des associations marchandes. Une version des tableaux prévoit d'ailleurs explicitement de corriger cette sous-estimation. A terme, on peut supposer que le compte satellite interpellera les concepteurs du cadre central et les obligera à prendre position sur cette question. Un deuxième apport important réside dans l'aide que peuvent apporter les tableaux du compte pour structurer certains débats de politique

économique et sociale. Le compte satellite se veut un outil à la disposition des responsables politiques. Il offre une vision macroéconomique du rôle que jouent les associations dans la satisfaction de certains besoins exprimés par la société et décrit leurs coûts et leurs ressources en utilisant le cadre familier de la comptabilité nationale. Les décideurs peuvent y trouver des éléments susceptibles d'alimenter les débats de politique économique et sociale (données budgétaires, données d'emploi, indicateurs de production, etc.). Il convient toutefois de nuancer cet apport. Dans la mesure où de nombreuses compétences des pouvoirs publics sont attribuées à des niveaux de pouvoir décentralisés, les données nationales rassemblées dans le compte satellite devraient à l'avenir être détaillées pour éclairer les prises de décision décentralisées.

Enfin, le compte satellite concourt à structurer l'information disponible et à organiser la recherche d'informations complémentaires sur le champ qu'il veille à décrire. Dans le contexte belge, le compte satellite s'inscrit dans le mouvement qui vise à augmenter la transparence des associations (nouvelles obligations comptables des associations, etc.) tout en réduisant la charge administrative qui leur incombe.

Cette nouvelle manière d'organiser l'information fournit aux chercheurs des séries de données macroéconomiques qui sont comparables dans le temps et dans l'espace et qui permettront de tester certains des arguments avancés par les théories *nonprofit* et plus globalement par les théories du troisième secteur (notamment les relations entre le niveau de dépenses publiques et l'importance du secteur associatif, la présence des associations dans certaines branches, la répartition des activités entre les types d'organisation, l'importance des motifs idéologiques et religieux, etc.). Dans un premier temps, ce sont surtout les analyses dans l'espace qui seront privilégiées (comparaison des modèles de secteur *nonprofit* dans les différents pays). La demande existe déjà pour des analyses de statique comparative sur l'emploi associatif, qui constitue une préoccupation majeure du monde politique.

D'une manière générale, par les informations qu'il présente sur la taille et la structure du secteur associatif, le compte satellite offre une bonne mesure de ce que les théories identifient comme la « variable à expliquer »<sup>(22)</sup>. Des données complémentaires doivent toutefois être rassemblées tant au niveau microéconomique que sur le plan macroéconomique pour améliorer la compréhension du rôle des associations, mettre en lumière leurs spécificités et évaluer les résultats de leurs actions. Le compte satellite ne constitue qu'une première étape nécessaire mais non suffisante pour relever ce défi qui se présente à la communauté scientifique.

Un exemple permet d'illustrer ce propos. S'il sera désormais possible de comparer la part de marché et les structures de coûts des différents types de prestataires (associatifs, publics ou à but de lucre) dans une branche d'activité (par exemple, l'accueil de la petite enfance), le compte satellite ne résout pas pour autant la question de l'évaluation en volume (et en qualité) d'une production (en partie) non marchande. Dans une perspective

(22) Voir Anheier, H. K. et Mertens, S. (2002).

d'analyse coûts-bénéfices des différents types de prestataires, des données complémentaires sur la qualité des services, sur les externalités générées, etc., devront être récoltées par les équipes de recherche. En effet, sans ces recherches complémentaires, les données livrées par le compte satellite risquent d'être interprétées de manière trop simpliste. Le compte aura néanmoins livré les premières informations nécessaires à la structuration de la recherche de données manquantes.

## Les perspectives

Si le compte satellite constitue une étape importante, il n'est pas seulement un aboutissement, mais ouvre au contraire de nouvelles perspectives, aussi bien sur le plan international que dans un contexte national.

### Rester au cœur de la dynamique internationale

Tant par son implication au niveau de la conception de la méthodologie que dans la mise en œuvre concrète du projet de compte satellite, la Belgique a joué un rôle de pionnier dans l'amélioration de la connaissance statistique du secteur associatif.

Aujourd'hui, elle est le troisième pays au monde à publier un compte satellite des institutions sans but lucratif. D'autres pays, comme l'Italie, le Canada, l'Australie et Israël, se sont également engagés dans une démarche similaire. Des travaux comparatifs pourraient inciter de nouveaux pays à initier le même genre de démarche<sup>(23)</sup>.

Jusqu'ici, les expériences de ces pays révèlent deux facteurs-clés de succès. Premièrement, un partenariat entre une équipe de recherche et la cellule en charge des comptes nationaux semble particulièrement fructueux. Les compétences des uns et des autres s'avèrent complémentaires et facilitent l'obtention de moyens pour financer la phase d'implémentation. Afin de garantir la cohérence entre les tableaux du compte satellite et ceux du cadre central, il nous semble que la construction du compte satellite doit être réalisée au sein de l'organisme qui élabore les comptes nationaux. L'équipe de recherche est précieuse parce qu'elle connaît généralement bien la réalité du secteur associatif et est capable de vérifier la qualité des données récoltées et d'interpréter les résultats. Deuxièmement, la tâche principale de cette phase d'implémentation consiste à mettre sur pied une méthode de collecte de données, qui puisse également servir à l'élaboration du cadre central. Dans le cas où les associations ne sont pas soumises à des obligations de publication de comptes annuels, une enquête spécifique paraît incontournable.

### Développer le potentiel du compte satellite

Le compte satellite des ISBL constitue une avancée sans précédent dans l'amélioration de la connaissance quantitative des associations belges. La dynamique ne doit cependant pas s'arrêter là et deux nouvelles étapes pourraient déjà se profiler à l'horizon.

(23) Une première analyse comparative est déjà rendue possible par la publication de données sur le secteur associatif collectées par différents pays (Italie, Pays-Bas, Suède, Israël et Belgique) lors du test du Manuel. Voir Tice, H. S. et al. (2002).

Premièrement, une démarche complémentaire d'analyse et de mise en perspective des données statistiques paraît aujourd'hui indispensable dans la mesure où l'utilité réelle du compte satellite (en termes de compréhension de ce secteur et d'aide à la décision politique) dépendra de la capacité des utilisateurs potentiels à en déchiffrer et en interpréter le contenu.

Deuxièmement, la mise à disposition de statistiques complètes sur le secteur associatif stimule les demandes des utilisateurs de ces données. A ce jour, ceux-ci ont déjà manifesté le désir de disposer de données sur une base régionale et d'élargir le champ couvert par le compte satellite à deux ensembles plus larges : d'une part, le secteur non marchand (en y intégrant les prestataires du secteur public) et, d'autre part, le secteur de l'économie sociale (en y ajoutant les mutuelles, les sociétés coopératives ou à finalité sociale).

L'élargissement du compte satellite à l'économie sociale a précisément été discuté lors d'un séminaire européen tenu à Bruxelles en avril 2004<sup>(24)</sup>.

Les développements récents des théories économiques du troisième secteur suggèrent que ce qui fonde la spécificité des organisations qui en font partie, ce ne sont plus seulement les modalités d'affectation des bénéfices (non-distribution ou distribution limitée), mais aussi, et peut-être d'abord, les processus de décision propres à ces organisations. Le rôle central de la contrainte de non-distribution du profit pourrait progressivement être éclipsé (ou complété) au niveau théorique par des arguments de démocratie économique et d'exercice du contrôle par les *stakeholders* (parties prenantes).

Si une telle évolution devait se confirmer, les contours du compte satellite envisagé ici devraient probablement être amenés à se calquer davantage sur le concept d'économie sociale, qui met en avant la finalité non capitaliste des organisations et le caractère démocratique du processus de décision, plutôt que sur celui d'institution sans but lucratif.

Selon la définition retenue en Belgique, « *l'économie sociale se compose d'activités économiques exercées par des sociétés, principalement coopératives, des mutualités et des associations dont l'éthique se traduit par les principes suivants : finalité de service aux membres ou à la collectivité plutôt que de profit, autonomie de gestion, processus de décision démocratique, primauté des personnes et du travail sur le capital dans la répartition des revenus*<sup>(25)</sup> ».

Puisque, dans le contexte belge, la composante associative de l'économie sociale se confond avec les institutions sans but lucratif retenues dans le cadre du compte satellite, il convient de centrer les efforts sur les mutuelles et les sociétés de l'économie sociale. Les mutuelles belges participent largement au fonctionnement du système obligatoire de l'assurance nationale maladie-invalidité. La difficulté réside donc dans la nécessité de scinder leurs activités en un volet obligatoire, assimilable à l'activité des administrations publiques, et un volet complémentaire qui justifie leur appartenance à l'économie sociale.

Les sociétés de l'économie sociale adoptent en général un statut coopératif et/ou la récente qualité de société à finalité sociale. Si les dernières sont aisément identifiables dans les répertoires nationaux, il n'en va pas de même des

(24) Initié en novembre 2001 à Gand, lors de la Conférence européenne sur l'économie sociale, le débat européen a connu de nouveaux développements en avril 2004 à Bruxelles, lors d'un séminaire sur le compte satellite de l'économie sociale organisé conjointement par la Commission européenne (DG Entreprise), le centre d'économie sociale de l'université de Liège et l'université Johns Hopkins. Au cœur de ce débat se trouvent notamment les apports que peut offrir le compte satellite en termes de comparaisons internationales de différents modèles de production de biens et services quasi collectifs. Ces comparaisons sont particulièrement importantes dans le cadre de la défense d'un modèle européen de production de services quasi collectifs. Au regard des négociations en cours à l'OMC sur l'AGCS, cette défense constitue un défi d'actualité. Voir Mertens, S. et Lefebvre, M. (2003).

(25) Conseil wallon de l'économie sociale (1990).

sociétés coopératives de l'économie sociale. En effet, en droit belge, la formule coopérative est très souple et ne garantit en rien l'appartenance à l'économie sociale. Les « vraies » coopératives se repèrent plutôt à leur agrégation auprès du Conseil national de la coopérative (principes de l'ACI). Les inscrire dans un compte satellite de l'économie sociale suppose un croisement des fichiers du conseil et des registres des organes statistiques officiels. Tant en nombre d'organisations qu'en mobilisation de l'emploi salarié, la composante associative reste la plus importante. C'est également celle pour laquelle les conventions du cadre central des comptes nationaux semblent les plus problématiques. Cela justifie que la première étape du compte satellite de l'économie sociale soit l'élaboration d'un compte des associations.

Rien ne s'oppose toutefois au développement de statistiques plus complètes sur l'économie sociale qui, conceptuellement, semble une notion plus pertinente pour analyser et comprendre certains enjeux actuels de la société belge. Cette extension nécessitera toutefois un travail méthodologique préalable. ●



## Bibliographie

**Anheier, H. et Mertens, S.** (2003), « Chapter 11 : International and European perspectives on the nonprofit sector : data, theory, and statistics » in *The nonprofit sector in a changing economy*, OECD, Paris, pp. 269-291.

**Archambault, E.** (1996), *Le secteur sans but lucratif*, Economica, Paris.

**Commission des communautés européennes-Eurostat** (1996), *Système européen des comptes – SEC 1995*, Office des publications officielles des Communautés européennes, Luxembourg.

**Commission of the European communities-Eurostat, International Monetary Fund, Organisation for economic co-operation and development, United Nations, World Bank** (1993), *System of national accounts*, Brussels, Luxembourg, New-York, Paris, Washington DC.

**Conseil wallon de l'économie sociale** (1990), *Rapport à l'exécutif régional wallon sur le secteur de l'économie sociale*, Namur.

**Institut des comptes nationaux** (2004), *Le compte satellite des institutions sans but lucratif 2000 et 2001*, Banque nationale de Belgique et centre d'économie sociale ULg, Bruxelles.

**Marée, M. et Mertens, S.** (2002), *Contours et statistiques du non-marchand en Belgique*, Presses universitaires liégeoises, Liège.

**Mertens, S.** (2002), « Vers un compte satellite des institutions sans but lucratif en Belgique », thèse de doctorat en sciences économiques, prix Arco 2003 pour la recherche scientifique dans le secteur non marchand et en économie sociale, université de Liège.

**Mertens, S. et Lefebvre, M.** (2004), « La difficile mesure du travail bénévole dans les institutions sans but lucratif », analyse complémentaire, *Le compte satellite des institutions sans*

*but lucratif 2000 et 2001*, Banque nationale de Belgique et centre d'économie sociale ULg, Bruxelles, pp. 1-9.

**Mertens, S. et Lefebvre, M.** (2003), « Théorie économique et marchandisation des services non marchands », *Non-marchand*, 2003-1, n° 11, pp. 11-27.

**Nations unies-United Nations** (2003), *Handbook on nonprofit institutions in the system of national accounts*, New York.

**Tice, H. S. and members of the NPI test group (Bain, D., Bailey, S., Brenner, N., Cuicchio, Liwendahl, C., Magnusson, B., Malizia, R., Mertens, S., Roosendaal, Zamaro, N.)** (2002), « Portraying the nonprofit sector in official statistics : early findings from NPI satellite accounts », paper presented at the 27<sup>th</sup> General Conference of the IARIW, Dju-rhamn.

**Tice, H. S. et Salamon, L. M.** (2000), « The handbook of nonprofit institutions in the system of national accounts : an introduction and overview », paper presented for the 26<sup>th</sup> General Conference of the International Association for research in income and wealth, Cracow, Poland.

**Salamon, L. M. et Anheier, H. K.** (1992), « In search of the nonprofit sector, II. The problem of classification », *Voluntas*, vol. 3, n° 3, pp. 267-310.

**Salamon, L. M., Anheier, H. K., List, R., Toeppler, S., Sokolowski, W. and associates** (1999), *Global civil society, dimensions of the nonprofit sector*, The Johns Hopkins Center for civil society studies, Baltimore.

**Seruzier, M.** (1996), *Construire les comptes de la nation selon le SCN 1993*, Economica, Paris.

**Slater, C. M. et David, M. H.** (1994), « The not-for-profit sector of the economy : measurement and presentation in federal statistics », *Voluntas*, vol. 4, n° 4, pp. 419-444.